



## Conseil d'administration

332<sup>e</sup> session, Genève, 8-22 mars 2018

GB.332/POL/5

Section de l'élaboration des politiques  
Segment de la coopération pour le développement

POL

Date: 23 février 2018

Original: anglais

### CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Une stratégie intégrée de l'OIT visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac

#### Objet du document

Le présent document comporte trois grandes parties: aperçu du secteur du tabac et des difficultés à surmonter pour y promouvoir le travail décent; stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans ce secteur; ressources nécessaires et modalités de mise en œuvre de la stratégie intégrée.

Le Conseil d'administration est invité à examiner la stratégie intégrée et à prier le Directeur général de la mettre en œuvre en tenant compte de la discussion du Conseil d'administration (voir le projet de décision au paragraphe 42).

**Objectif stratégique pertinent:** Tous les objectifs stratégiques.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Résultat 8: Protéger les travailleurs contre les formes de travail inacceptables; et résultat 5: Le travail décent dans l'économie rurale.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Des ressources extrabudgétaires devront être mobilisées aux fins de la mise en œuvre de cette stratégie.

**Suivi nécessaire:** Mise en œuvre de la stratégie.

**Unité auteur:** Département de la gouvernance et du tripartisme (GOVERNANCE).

**Documents connexes:** GB.329/POL/6; GB.331/POL/5.



## Contexte

1. A sa 331<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2017), le Conseil d'administration a examiné un document intitulé «Coopération de l'OIT avec l'industrie du tabac au service de la mission sociale de l'Organisation»<sup>1</sup>. Devant l'impossibilité de parvenir à un consensus sur la question de savoir s'il convient ou non d'accepter des fonds de l'industrie du tabac pour financer les activités de l'OIT, le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de lui soumettre une stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac en vue d'un examen à sa session suivante.
2. Cette décision faisait suite à une discussion antérieure de la question, en mars 2017<sup>2</sup>, à la lumière du projet de *politique type à l'intention des institutions du système des Nations Unies visant à prévenir l'ingérence de l'industrie du tabac (Model policy for agencies of the United Nations system on preventing tobacco industry interference)*, politique élaborée par l'Equipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (l'Equipe spéciale), dont l'OIT est membre. Etant donné les incidences de ce projet sur les activités qu'elle mène dans plusieurs Etats Membres depuis 2011 sur la question du travail des enfants, avec le soutien financier de l'industrie du tabac, l'OIT a réservé sa position sur le sujet en attendant les indications que devait lui fournir le Conseil d'administration. En juillet 2017, le Conseil économique et social (ECOSOC) a adopté une résolution qui «encourage» les membres de l'Equipe spéciale, «selon qu'il convient et conformément à leurs mandats respectifs, à élaborer et appliquer leurs propres politiques de prévention de l'ingérence de l'industrie du tabac, en ayant à l'esprit la politique type»<sup>3</sup>.
3. Le but de la *politique type* est de «garantir que les efforts pour protéger la lutte antitabac des intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac sont à la fois exhaustifs, efficaces et harmonisés dans l'ensemble du système des Nations Unies». La *politique type* contient une liste non exhaustive de mesures non contraignantes visant à limiter les interactions et à éviter tout partenariat réel ou supposé avec l'industrie du tabac. Partant du principe que «toute collaboration avec l'industrie du tabac est contraire aux objectifs ainsi qu'aux valeurs et aux principes fondamentaux des institutions des Nations Unies», la *politique type* invite tous les organismes du système des Nations Unies à «œuvrer de concert à l'établissement d'une distinction systématique et effective entre leurs activités et celles de l'industrie du tabac afin de préserver leur intégrité et leur réputation et de promouvoir le développement».

## Caractéristiques du secteur du tabac

4. A l'échelle mondiale, le commerce des cigarettes représente un marché d'une valeur de 683 milliards de dollars E.-U. Entre 2016 et 2021, la valeur totale des ventes de produits du tabac devrait augmenter de 1 pour cent<sup>4</sup>. La chaîne de valeur propre au secteur du tabac comprend: la culture et la transformation du tabac en feuilles; la fabrication de produits à base de tabac et le travail à domicile qui va avec; la commercialisation et la distribution, dont il ne sera pas question ici. Le tabac est produit dans 124 pays. Environ 40 millions de travailleurs participent à sa culture et à sa transformation, essentiellement en Asie, en

<sup>1</sup> Document [GB/331/POL/5](#).

<sup>2</sup> Document [GB/329/POL/6](#).

<sup>3</sup> Document [E/2017/L.21](#).

<sup>4</sup> <https://blog.euromonitor.com/2017/06/latest-research-tobacco-2017-edition-data.html>, consulté le 7 fév. 2018 (en anglais uniquement).

Afrique subsaharienne, au Brésil et aux Etats-Unis. La fabrication de produits à base de tabac emploie quant à elle 1,2 million de travailleurs, dont près de 70 pour cent en Chine, en Inde et en Indonésie. Sur ce marché, le travail à domicile occupe 20 millions de travailleurs supplémentaires, soit, pour l'essentiel, 10 millions de personnes fabriquant des *kreteks* en Indonésie et 4,5 millions de rouleurs de bidis en Inde. Le secteur, dont certaines parties se caractérisent par de faibles obstacles à l'entrée, offre des perspectives de revenu et de travail à de nombreux groupes marginalisés et constitue une source d'emplois importante pour les femmes <sup>5</sup>.

5. Environ 20 pour cent des adultes fument. La diminution récente des ventes de cigarettes en Chine, premier pays producteur et consommateur de tabac au monde, sous l'effet de l'augmentation des taxes et du contrôle de la production, explique en grande partie la baisse de la consommation mondiale de cigarettes de 3 pour cent en 2016. La consommation de cigarettes chute en Europe et en Amérique du Nord mais augmente au Moyen-Orient et en Afrique. L'utilisation de produits de vapotage continue d'augmenter <sup>6</sup>.
6. Parce qu'il constitue une activité légale, le commerce du tabac rapporte des sommes considérables aux trésors publics nationaux par l'intermédiaire de la fiscalité <sup>7</sup>. Certains pays doivent au tabac une part importante de leurs recettes en devises. Il est largement admis, toutefois, que la consommation de tabac et l'exposition à la fumée du tabac ont des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs <sup>8</sup>.
7. L'incidence de la pauvreté est très élevée parmi les ménages d'agriculteurs et de travailleurs agricoles de la filière tabacole <sup>9</sup>. Le secteur regroupe principalement des petites exploitations et des exploitations familiales et, dans certains pays, la location de terres et le fermage sont des pratiques fréquentes. Les travaux de recherche menés au Malawi <sup>10</sup> montrent, par exemple, que 63 pour cent des tabaculteurs sont des fermiers, 28 pour cent des travailleurs occasionnels et 9 pour cent des travailleurs permanents <sup>11</sup>. D'après les chiffres relevés en

<sup>5</sup> BIT: *Les tendances de l'emploi dans le secteur du tabac: défis et perspectives*, Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac (Genève, 2003) (TMETS/2003) (en anglais uniquement).

<sup>6</sup> <https://blog.euromonitor.com/2017/06/latest-research-tobacco-2017-edition-data.html>, consulté le 7 fév. 2018 (en anglais uniquement).

<sup>7</sup> Cet aspect a été souligné lors de la discussion du Conseil d'administration d'octobre-novembre 2017 et pendant les consultations tripartites informelles de janvier 2018.

<sup>8</sup> [Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#), art. 3.

<sup>9</sup> Les travaux de recherche menés par le BIT en République-Unie de Tanzanie montrent que 84 pour cent des travailleurs du tabac adultes sont pauvres ou très pauvres, avec un revenu annuel moyen à peine supérieur à 100 dollars E.-U. Pour les adultes comme pour les enfants interrogés sur les raisons de leur activité économique, l'indigence est la réponse qui vient en premier (BIT: *Child labour in the Tanzania tobacco industry: An analysis of the value chain* (Genève, 2010)) (disponible en anglais uniquement).

<sup>10</sup> La plupart des informations présentées ici proviennent de travaux de recherche menés au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Les efforts entrepris par ces pays pour combattre le travail des enfants, avec l'appui du BIT, ont permis la constitution d'un corpus de recherches relativement vaste sur le secteur du tabac dans la région. On notera toutefois que ce secteur se caractérise par des déficits de travail décent dans toutes les régions.

<sup>11</sup> Centre for Social Concern (centre d'études sociales): *Tobacco Production and Tenancy Labour in Malawi: Treating Individuals and Families as mere Instruments of Production* (2015) (en anglais uniquement).

Indonésie, 63 pour cent des exploitants possèdent les terres qu'ils cultivent, 24 pour cent les louent et 12 pour cent sont des fermiers qui apportent leur force de travail aux propriétaires terriens et partagent avec eux le produit des récoltes <sup>12</sup>.

8. La production de tabac est une activité à forte intensité de main-d'œuvre et d'intrants. Une estimation réalisée en Zambie révèle que dans ce secteur la main-d'œuvre représente près de 40 pour cent des coûts de production totaux, contre 10 pour cent dans la production de maïs <sup>13</sup>. Les recherches menées par la Banque mondiale en Indonésie montrent que les travailleurs du tabac sont plus susceptibles d'avoir besoin de crédits aujourd'hui que cela n'était le cas auparavant, et qu'un certain nombre d'agriculteurs ont recours au crédit pour financer l'éducation de leurs enfants et les dépenses quotidiennes, en plus des intrants nécessaires à la production <sup>14</sup>.
9. Les systèmes de fermage risquent de favoriser et d'entretenir la pauvreté. Au Malawi, les fermiers sont principalement des migrants internes, et le fort taux d'illettrisme limite leur capacité à négocier efficacement avec les propriétaires qui fixent le prix des intrants agricoles et déduisent les sommes correspondantes ainsi que le coût d'autres biens et services de leur rémunération à la fin de la campagne <sup>15</sup>.
10. Il n'est pas rare que les déductions pratiquées soient plus élevées que la part du produit des ventes qui revient au fermier, ce qui aboutit à une situation d'endettement. Environ 40 pour cent des fermiers interrogés au Malawi déclarent qu'ils doivent rembourser des dettes contractées au cours de la campagne précédente. D'autres sont payés moins de 50 dollars E.-U. pour une année de travail. De plus, l'endettement et l'absence de moyens de transport obligent les migrants internes à rester sur les exploitations <sup>16</sup>.
11. Comme souvent dans de nombreux pays en développement, la productivité des petites exploitations est limitée par l'absence d'économies d'échelle, le manque d'accès aux intrants et à la technologie, des coûts de production élevés, des compétences insuffisantes en matière de gestion agroalimentaire, des infrastructures médiocres et des facteurs environnementaux. Les maigres profits réalisés dans le secteur du tabac conduisent de nombreux exploitants et travailleurs à mettre leur force de travail au service d'activités secondaires <sup>17</sup>.
12. Etant donné les caractéristiques de la production, le travail familial non rémunéré, y compris celui des enfants, est une pratique courante dans la culture du tabac, car il permet d'abaisser les coûts <sup>18</sup>.

<sup>12</sup> Banque mondiale: *Economics of Tobacco Farming in Indonesia* (2017) (en anglais uniquement).

<sup>13</sup> BIT: *A Rapid Assessment on child labour in tobacco-growing communities in Kaoma District, Zambia* (Genève, 2014) (en anglais uniquement).

<sup>14</sup> Banque mondiale (2017): *op. cit.*

<sup>15</sup> BIT: *A Rapid Assessment of the Tobacco Sector in Malawi* (à paraître).

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> H. Gordon: «Agricultural productivity and shared growth», in R. Utz (ed): *Sustaining and sharing economic growth in Tanzania* (Banque mondiale, 2008); et Lilongwe University of Agriculture and Natural Resources: *Farm-level Economics of Tobacco Production in Malawi* (2016) (en anglais uniquement).

<sup>18</sup> *Ibid.*

13. Certains pays, dont le Zimbabwe, le Malawi et les Etats-Unis, ont introduit ces dernières années des systèmes de production intégrés dans lesquels des «agriculteurs contractualisés» passent des accords avec des entreprises qui achètent les feuilles de tabac, fournissent des intrants agricoles à crédit et accordent parfois des prêts d'argent.
14. D'après les rares travaux de recherche disponibles, la contractualisation n'est pas forcément synonyme de meilleurs revenus pour les agriculteurs. Au Malawi, certains agriculteurs sous contrat réalisent des bénéfices, mais 15 pour cent de ceux interrogés déclarent avoir des dettes à la fin de la campagne de commercialisation du tabac. De même, en Indonésie, les agriculteurs contractualisés ne font pas de bénéfices<sup>19</sup>. Au Malawi, les entreprises gardent le contrôle de la sélection et des prix du tabac, et les recherches montrent que les agriculteurs doivent payer les intrants beaucoup plus cher que sur le marché. L'illettrisme et le manque d'information sur le marché ont aussi des répercussions sur les revenus: 25 pour cent des agriculteurs ayant conclu des contrats pour la vente de leur tabac n'étaient pas correctement informés de leur contenu lorsqu'ils les ont signés<sup>20</sup>. En Indonésie, plus de 20 pour cent des agriculteurs travaillent sous contrat et près de 90 pour cent se trompent de plus de 25 pour cent dans l'évaluation de leurs coûts, la marge d'erreur moyenne s'élevant à plus de 50 pour cent<sup>21</sup>. Au Malawi, dans les exploitations indépendantes comme dans l'agriculture contractualisée, le travail familial non rémunéré représente environ 90 pour cent des coûts totaux de main-d'œuvre<sup>22</sup>.

## Défis à relever pour promouvoir le travail décent dans le secteur du tabac

15. Les violations des principes et droits fondamentaux au travail, le faible niveau des normes de sécurité et de santé au travail, les bas salaires ainsi que la nécessité d'améliorer les compétences et de promouvoir l'employabilité des travailleurs dans le secteur font partie des déficits de travail décent auxquels il convient de remédier.
16. Bien qu'on ne dispose pas d'estimations globales, les travaux de recherche menés par le BIT sont généralement cohérents d'un pays à l'autre et révèlent que le travail des enfants est largement répandu dans le secteur du tabac<sup>23</sup>. Il s'est même intensifié dans certaines régions du fait de la pandémie de VIH/sida.

<sup>19</sup> Banque mondiale (2017): *op. cit.*

<sup>20</sup> Lilongwe University of Agriculture and Natural Resources (2016): *op. cit.*

<sup>21</sup> Banque mondiale (2017): *op. cit.*

<sup>22</sup> Lilongwe University of Agriculture and Natural Resources (2016): *op. cit.*

<sup>23</sup> D'après les travaux de recherche du BIT, les enfants constituent 45 pour cent de la main-d'œuvre dans la culture du tabac en République-Unie de Tanzanie (BIT: *Child labour in the Tanzania tobacco industry: An analysis of the value chain* (Genève, 2010)). En Zambie, dans les exploitations tabacoles, dont 34 pour cent fonctionnent uniquement avec de la main-d'œuvre familiale, la majorité des enfants sont des travailleurs familiaux non rémunérés. Dans les 66 pour cent d'exploitations qui emploient des salariés, les enfants représentent un quart de la main-d'œuvre. Huit pour cent des enfants qui travaillent sont âgés de 6 à 10 ans, 58 pour cent de 11 à 15 ans, et 34 pour cent de 16 ou 17 ans (BIT (2014): *op. cit.*).

17. Les filles comme les garçons sont employés à des travaux divers: enguirlandage, cueillette, désherbage, billonnage, triage, arrosage des semis, repiquage, application d'engrais et récolte. Le désherbage représente plus de la moitié du travail à fournir, et il est effectué majoritairement par des femmes et des enfants. Les enfants sont souvent employés à des tâches dangereuses, notamment l'application de pesticides et le port de lourdes charges. Ils sont également affectés au travail de nuit et exposés à divers autres risques.
18. La qualité insuffisante des infrastructures éducatives et de l'enseignement dans les communautés tabacoles est un autre facteur qui incite les parents à envoyer leurs enfants au travail plutôt qu'à l'école<sup>24</sup>. Si de nombreux enfants sont scolarisés, on déplore toutefois un absentéisme de masse en haute saison. Les enfants scolarisés sont souvent fatigués par le travail qu'ils effectuent, et leurs résultats scolaires s'en ressentent. A cause de leur absentéisme, les filles ont plus tendance à redoubler que les garçons<sup>25</sup>.
19. Les travailleurs employés à la culture et à la transformation du tabac sont aussi exposés au risque de travail forcé, qui va parfois de pair avec les migrations internes ou transfrontalières et l'endettement<sup>26</sup>.
20. Des cas de servitude pour dettes ont été rapportés parmi les rouleurs de bidis, qui sont obligés de travailler pour rembourser les avances versées par leurs agents<sup>27</sup>, ainsi que dans les pays où la tabaculture a recours à des systèmes de fermage.
21. Les recherches du BIT montrent que, dans certains pays, la discrimination fondée sur le sexe est largement répandue dans le secteur de la culture du tabac. Les femmes travaillent aux côtés des hommes<sup>28</sup>, mais des accords sont conclus entre les propriétaires et les époux ou compagnons des travailleuses pour qu'à la fin de la saison les salaires de ces dernières soient versés aux hommes. En outre, c'est aux femmes et aux enfants, en particulier les filles, qu'incombent la plupart des tâches familiales et ménagères non rémunérées, par exemple la corvée d'eau.

<sup>24</sup> Au Malawi, d'après une étude non publiée du BIT menée en 2015, le taux d'alphabétisation serait de 54 pour cent seulement parmi les fermiers.

<sup>25</sup> *Centre for Social Concern* (centre d'études sociales): *Tobacco Production and Tenancy Labour in Malawi: Treating Individuals and Families as mere Instruments of Production* (2015) (en anglais uniquement).

<sup>26</sup> Ainsi, des travailleurs migrants employés dans le secteur du tabac au Kazakhstan se sont vu confisquer leur passeport et ont été contraints par leur employeur de travailler sans rémunération; voir la demande directe de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations adoptée en juillet 2016 et publiée par la Conférence internationale du Travail à sa 106<sup>e</sup> session (2017).

<sup>27</sup> BIT: *Bonded labour in India: Its incidence and pattern* (Genève, 2005). Des études récentes confirment la persistance de la pratique de servitude pour dettes parmi les travailleurs qui fabriquent des bidis. Par ailleurs, environ 40 pour cent des fermiers interrogés dans le cadre d'une étude du BIT au Malawi (à paraître) déclarent avoir à rembourser des dettes contractées au cours de la campagne écoulée. Et, lorsqu'ils parviennent à ne pas s'endetter, beaucoup perçoivent moins de 50 dollars E.-U. pour une année de travail, une fois tous leurs frais déduits.

<sup>28</sup> Au Malawi, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, plus de 50 pour cent de la main-d'œuvre employée dans la production vivrière est constituée de femmes. A. Palacios-López, L. Christiansen et T. Kilic: *How much of the labor in African agriculture is provided by women?* Food Policy (2017), n° 67, pp. 52-63.

22. Par ailleurs, les femmes et les enfants sont susceptibles d'être victimes d'abus physiques ou sexuels de la part des propriétaires ou des supérieurs <sup>29</sup>.
23. Les travailleurs, les fermiers et les agriculteurs ont du mal à exercer leurs droits syndicaux, à créer des organisations ou à adhérer à celles qui existent en vue de négocier collectivement avec leurs employeurs, propriétaires ou agents. Cela peut s'expliquer par un manque d'informations ou de moyens, voire par des restrictions légales <sup>30</sup>. L'étude menée au Malawi montre que bon nombre de travailleurs employés dans la production de tabac ne savent pas très bien ce que sont ni à quoi servent les syndicats, donnant ainsi à penser que le manque d'informations les empêche peut-être d'exercer pleinement leurs droits. Certains fermiers déclarent ne pas adhérer à un syndicat de peur que leur propriétaire ne mette fin à leurs services <sup>31</sup>.
24. Les syndicats de travailleurs du secteur du tabac font état d'un véritable manque de reconnaissance du droit de négociation collective ainsi que de l'incapacité pour certains gouvernements d'assurer la mise en œuvre de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 <sup>32</sup>. Le BIT a étudié les restrictions légales au droit des travailleurs ruraux de créer des organisations de leur choix et d'y adhérer dans les pays producteurs de tabac, en particulier ceux qui ont ratifié la convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921. Ces restrictions vont du déni du droit d'organisation pour tous les travailleurs de l'agriculture aux limites imposées à la liberté syndicale et à la reconnaissance effective du droit de négociation collective pour certaines catégories de travailleurs ruraux, par exemple les travailleurs indépendants, les travailleurs migrants, les travailleurs employés dans de petites exploitations agricoles et les travailleurs temporaires <sup>33</sup>.
25. Dans certains pays, les coopératives de producteurs de tabac ne sont pas pleinement en mesure d'aider leurs membres à négocier de façon efficace sur les marchés des intrants et des produits, ce qui se traduit par de faibles niveaux de rentabilité <sup>34</sup>. De plus, les associations de producteurs ont du mal à recruter de nouveaux adhérents parmi les petits exploitants pour des raisons pratiques, notamment l'isolement géographique.
26. En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail (SST), les adultes et les enfants qui travaillent dans la culture du tabac sont exposés à de multiples risques pour leur santé et leur sécurité, avec des conséquences à court et à long terme. L'exposition à la nicotine peut provoquer la maladie du tabac vert, une forme d'intoxication propre au travail dans ce secteur <sup>35</sup>.

<sup>29</sup> BIT: *A Rapid Assessment of the Tobacco Sector in Malawi* (à paraître).

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> BIT: *Etude d'ensemble sur les instruments relatifs au droit d'association et aux organisations de travailleurs ruraux*, rapport III (partie 1B), Conférence internationale du Travail, 104<sup>e</sup> session (Genève, 2015).

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> E.W. Chirwa: *Analysis of the Tobacco Industry in Malawi* (2011).

<sup>35</sup> T.A. Arcury, S.A. Quandt, J.S. Preisser et D. Norton (2001): «The incidence of Green Tobacco Sickness among Latino farmworkers», *Journal of Occupational and Environmental Medicine*, n° 43(7), pp. 601-609.



27. Les salaires des ouvriers agricoles employés dans les plantations de tabac sont généralement bas et, dans certaines régions, ils ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins de base des travailleurs et de leurs familles. Dans certains pays, les travailleurs salariés gagnent moins que le salaire minimum en vigueur <sup>36</sup>. Quant aux systèmes de rémunération à la pièce, les études montrent qu'ils peuvent inciter davantage encore à faire travailler les enfants, car ce travail, même s'il est moins productif que celui des adultes, peut apporter un complément de revenu appréciable à la famille.
28. Le faible niveau de qualification des travailleurs du tabac est un obstacle à l'emploi dans les nouveaux secteurs d'activité et de services <sup>37</sup>. Cette situation est encore aggravée par le chômage élevé des jeunes et le peu de possibilités d'emploi productif dans les principaux pays producteurs de tabac.

## Une stratégie intégrée pour promouvoir le travail décent dans le secteur du tabac

29. Une stratégie intégrée doit sanctionner l'idée que la promotion du travail décent dans les zones de culture du tabac peut amplement contribuer à la réalisation des ODD et répondre aux ambitions portées par la Déclaration de Buenos Aires. Elle doit aussi tenir compte des obligations contractées par les Etats Membres qui sont également parties à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac (la Convention-cadre de l'OMS). L'importance du secteur tabacole comme source d'emplois et de revenus aujourd'hui et demain dans de nombreux pays est telle qu'il est urgent de s'attaquer aux graves déficits de travail décent qui caractérisent ce secteur en faisant porter l'effort sur tous les objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent, sans oublier les engagements à plus long terme des Etats Membres en ce qui concerne la filière du tabac.
30. La stratégie proposée comporte trois volets: 1) promouvoir un cadre d'action propice au travail décent dans les pays producteurs de tabac; 2) renforcer le dialogue social; 3) aider les communautés qui vivent de la culture du tabac à remédier aux déficits de travail décent, y compris le travail des enfants, et à opérer une transition vers d'autres moyens de subsistance. Inspirée par les besoins et les priorités des mandants tripartites, la stratégie prévoit de déployer l'action dans chacun de ces domaines aux niveaux mondial, national, sectoriel et local.

## Mise en place d'un cadre d'action propice au travail décent

31. La première chose à faire consisterait à améliorer le cadre d'action et à adopter de nouvelles politiques en vue de promouvoir le travail décent dans les régions tabacoles, dans le contexte des stratégies menées par les pays en matière d'emploi et de développement rural. A cet effet, il faudrait en particulier:
- travailler avec les pays producteurs de tabac en vue de mettre en place des plans nationaux en faveur de l'emploi dans lesquels l'accent serait clairement mis sur la base de données factuelles à construire pour favoriser les stratégies de diversification économique du secteur du tabac et les mesures susceptibles de renforcer la productivité

<sup>36</sup> BIT: *Tobacco: An economic lifeline? The case of tobacco farming in the Kasungu Agricultural Developemnt Divison, Malawi* (Genève, 2003) (en anglais uniquement).

<sup>37</sup> BIT: *Les tendances de l'emploi dans le secteur du tabac: défis et perspectives* (Genève, 2003).

de la main-d'œuvre et des entreprises tout en améliorant les conditions de travail, y compris dans le domaine de la SST et dans celui des salaires <sup>38</sup>;

- développer les liens avec les autres domaines d'action pertinents, tels que la SST, la protection sociale et l'éducation;
- plaider pour que le thème du travail décent dans le secteur du tabac se voie accorder une place plus importante dans d'autres contextes tels que les programmes de réduction de la pauvreté, les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les plans d'action contre le travail des enfants et le travail forcé et pour l'emploi des jeunes, ainsi que les plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme, conformément à la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales);
- promouvoir et faciliter la coordination interministérielle et la cohérence des politiques au niveau national, par exemple entre les ministères du Travail, de l'Agriculture, de la Planification et de l'Education.

## Renforcement du dialogue social

32. L'instauration d'un cadre d'action propice à la promotion du travail décent dans le secteur du tabac, en particulier dans les domaines essentiels que sont les salaires et les conditions de travail, appelle un dialogue social dynamique entre les organisations d'employeurs et de travailleurs et les gouvernements. Il en va de même, à plus long terme, de la transition vers d'autres moyens de subsistance et des emplois de qualité. C'est la raison pour laquelle le renforcement du dialogue social et des institutions qui le sous-tendent constitue le deuxième élément fondamental de la stratégie. Dans cette optique, il faudrait en particulier:

- renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que des ministères du travail pour leur permettre d'engager et de promouvoir le dialogue sur la question des déficits de travail décent dans le secteur considéré;
- appuyer les mesures gouvernementales visant à encourager et à promouvoir la reconnaissance effective du droit de négociation collective et le recours aux procédures de négociation volontaire entre les organisations d'employeurs et de travailleurs;
- appuyer les efforts déployés par les organisations d'employeurs et de travailleurs concernées pour gagner des adhérents, augmenter leurs capacités et promouvoir des changements positifs dans les communautés qui vivent de la culture du tabac <sup>39</sup>;

<sup>38</sup> Ces politiques devraient faire en sorte que l'augmentation de la demande de main-d'œuvre avec le développement des chaînes de valeur ne se traduise pas par une hausse du travail des enfants et d'autres formes de travail inacceptables.

<sup>39</sup> La Self-Employed Women's Association (SEWA), un syndicat de travailleuses indépendantes du secteur informel en Inde, qui compte notamment parmi ses membres des journalières agricoles et des femmes qui fabriquent des bidis (cigarettes) à domicile, est un exemple d'organisation efficace. En négociant avec les pouvoirs publics et les employeurs/donneurs d'ordres, la SEWA a réussi à obtenir des augmentations de salaire, des bonus annuels, des prestations médicales et/ou des cotisations de retraite pour les travailleurs informels.

- promouvoir des systèmes reposant sur les principes de conduite responsable des entreprises et de diligence raisonnable dans le secteur du tabac, conformément à la Déclaration sur les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
33. Une réunion tripartite mondiale pourrait être envisagée pour étudier la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre un nouvel effort concerté de promotion du travail décent au sein des communautés qui vivent de la culture du tabac. Ce serait l'occasion pour les différents acteurs de la filière tabacole de procéder à un échange d'idées et de bonnes pratiques concernant les moyens de remédier aux déficits de travail décent dans leur secteur.

### **Promotion du travail décent dans les communautés vivant de la culture du tabac et transition vers d'autres moyens de subsistance**

34. Etant donné les caractéristiques du secteur, il est essentiel de s'attaquer aux déficits de travail décent au niveau local. A cet effet, il faudrait en particulier:
- renforcer l'action contre le travail des enfants au sein des communautés où le BIT est déjà engagé et voir s'il est possible de transposer à plus grande échelle les interventions efficaces. Le but serait de consolider les résultats obtenus en s'assurant que les enfants ne seront pas de nouveau contraints à travailler ou remplacés dans leur travail par d'autres enfants, notamment grâce à la mise en place de systèmes de surveillance au niveau local;
  - promouvoir le développement économique local en misant sur des entreprises viables et en appuyant la diversification des moyens de subsistance des producteurs, des travailleurs et de leurs familles;
  - mettre l'accent sur la qualité des programmes de formation et d'acquisition de compétences, déterminants pour une transition réussie. Il y aurait lieu d'encourager les institutions nationales à proposer leurs programmes d'enseignement technique et professionnel et de formation aux communautés ciblées, en privilégiant les compétences «transférables», après avoir analysé les besoins et les perspectives des marchés du travail locaux <sup>40</sup>;
  - aider les communautés à sélectionner d'autres cultures et des activités à plus forte valeur ajoutée, comme le tourisme rural, qui offrent des perspectives de création d'emplois et de perfectionnement des compétences, en favorisant dans le même temps les services destinés aux petites entreprises ainsi que la formation à la prévention et à la gestion des risques;
  - appuyer la création de coopératives de production, approche qui s'est révélée efficace pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants dans l'agriculture en améliorant le revenu des ménages grâce aux économies d'échelle réalisées dans les achats et en facilitant la mise en commun de la main-d'œuvre, des moyens de transport et des systèmes d'entreposage;

<sup>40</sup> Par exemple, les compétences en agronomie qui faciliteraient la transition de la culture du tabac à d'autres productions végétales.

- promouvoir les actions de sensibilisation à la SST et offrir dans ce domaine des formations conçues en fonction des risques estimés et des mesures correctives programmées, et travailler en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs ruraux.

## Ressources et modalités de mise en œuvre

35. La stratégie décrite ci-dessus, qui suit l'approche intégrée de l'Agenda du travail décent telle que décrite dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), suppose une réorientation majeure des travaux actuels du BIT dans le secteur du tabac. Elle devra disposer d'un appui solide de la part des mandants pour passer d'un projet uniquement axé sur le travail des enfants à un programme de plus grande envergure qui viendra s'insérer dans les politiques nationales de développement durable et leurs stratégies de financement ainsi que dans d'autres cadres d'action plus larges en faveur du développement, et qui devra s'adapter à ce contexte.
36. La mise en œuvre de la stratégie intégrée en faveur du travail décent aurait aussi pour conséquence de substituer à l'actuelle base de financement majoritairement constituée de donateurs issus de l'industrie une large coalition de partenaires de la coopération pour le développement attachés aux ambitions plus générales de la stratégie intégrée et aux objectifs de développement arrêtés au niveau international.
37. Tout en se préparant au changement à plus long terme, en consultation avec les mandants et les partenaires de développement, il est proposé d'agir pour le moment comme indiqué ci-dessous.
38. Lorsque le partenariat public-privé actuellement en vigueur arrivera à son terme en 2018, le BIT utilisera les ressources du compte supplémentaire du budget ordinaire et de la coopération technique financée par le budget ordinaire pour continuer les activités qu'il mène dans les régions tabacoles au Brésil, au Malawi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie.
39. Durant cette période, un effort ciblé de mobilisation de ressources sera engagé en vue d'obtenir le soutien d'un large éventail de partenaires de développement en faveur de la stratégie intégrée, dans le but d'assurer des conditions de travail décentes dans le secteur du tabac, une éducation de qualité pour les enfants et une diversification des sources de revenus. Les contacts qui ont été pris jusqu'à présent permettent raisonnablement d'espérer que la stratégie intégrée trouvera des soutiens étant donné l'engagement de la communauté internationale en faveur des objectifs de développement arrêtés à l'échelle mondiale, du travail décent pour tous et de la lutte antitabac.
40. Les partenariats avec les organismes des Nations Unies et les banques internationales de développement, notamment la Banque mondiale, seront subordonnés aux priorités et aux politiques de l'OIT et de ces organisations, notamment en ce qui concerne les activités menées avec l'industrie du tabac et dans le secteur tabacole.
41. Plusieurs organismes des Nations Unies ont expressément interdit le financement de leurs activités par l'industrie du tabac, en particulier l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le Pacte mondial des Nations Unies a exclu les compagnies de tabac de sa liste des entreprises participantes, conformément à la Convention-cadre de l'OMS. La Banque mondiale n'accorde pas de prêts, n'investit pas ou ne garantit pas de prêts ou d'investissements directement dans le secteur de la production, de la transformation ou de la

commercialisation du tabac<sup>41</sup>. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, si elle n'exclut pas expressément l'industrie du tabac de ses partenaires potentiels, juge «très contestable» la collaboration avec le secteur du tabac comme avec ceux de l'alcool, du jeu, de la pornographie et des armes<sup>42</sup>. Enfin, les ressources publiques nationales susceptibles d'être engagées par les pays, complétées le cas échéant par l'assistance internationale, seront essentielles pour la concrétisation du travail décent dans les régions tabacoles<sup>43</sup>.

## Projet de décision

**42. Le Conseil d'administration se félicite de la stratégie intégrée en faveur du travail décent dans le secteur du tabac et invite le Directeur général à:**

- a) mettre en œuvre la stratégie, y compris la stratégie de financement à court terme et de développement des partenariats à long terme, compte tenu de la discussion que le Conseil d'administration a consacrée à ces questions;**
- b) faire rapport sur la mise en œuvre de la stratégie à la session d'octobre-novembre 2019 du Conseil d'administration.**

<sup>41</sup> OMS: *UN Agencies and Tobacco Industry Interference: examples of good practice from UN agencies* (2015) (en anglais uniquement).

<sup>42</sup> Les organismes mentionnés sont aussi membres de l'Equipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Plusieurs d'entre eux font référence dans leurs politiques aux «Directives concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les entreprises», qui s'appliquent à l'ensemble du système des Nations Unies et n'excluent pas le secteur du tabac de la coopération avec les entreprises.

<sup>43</sup> La mobilisation de ces ressources, dans le contexte général du développement durable, est une nécessité réaffirmée par la communauté internationale dans le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement (*Addis Ababa Action Agenda on Financing for Development*) (en anglais uniquement).